PV réunion de conseil municipal
Séance du 24/08/2026 à 19h30

Présents : Mme Françoise BICHARD, M. Ludovic TINET, M. Hervé CHATEAU, Mme Karine SABOT, Mme Ingrid GEYS, M. Didier MAURICE, Mme Réjane MALGRAS, M. Ludovic GOGUE, Mme Laetitia REURE THEVENOUX, Mme Christel JALLET, M. Frédéric BENIGAUD

Absents : Mme Axelle RAPIDY, M. Maxime DUCAROUGE, M. Pierre VIKTOROVITCH, M. Pierre GOUBY

Secrétaire de séance : Mme Karine SABOT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 30 juillet 2026
Titularisation de Mme Saulnier
Attribution du poste d'adjoint technique
Facturation EDF camping
Renouvellement du contrat de prestation de service pour le contrôle des jeux
Questions et informations diverses

I/Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2026

- Mme Françoise Bichard prend la parole et débute la séance en demandant si après relecture du procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2026, des personnes ont des remarques ou des modifications à signaler
- M. Ludovic Gogue précise que s'il est rajouté que la commune prend en charge le coût des compteurs électriques, il vote "pour". Françoise Bichard lui précise que ce sera rajouté dans le procès-verbal de la séance du 24 août 2026
- Mme Laëtitia Thévenoux précise qu'ayant été absente à la réunion du 30 juillet, elle va s'abstenir au niveau du vote
- Françoise Bichard soumet ensuite le procès-verbal au vote

ABSTENTION : 1 Laetitia REURE THEVENOUX – POUR : 10 CONTRE : 0

II/ Titularisation de Mme Saulnier

Mme Françoise Bichard passe la parole à M. Ludovic Tinet

Il rappelle que Mme Saulnier est recrutée sur un grade d'adjoint technique et qu'elle assure la polyvalence entre l'animation à la garderie périscolaire, la tenue de l'agence postale, l'aide au niveau du service à la cantine, la surveillance des élèves pendant la récréation après le repas, avant la reprise des cours de l'après-midi.

Mme Saulnier ayant été recrutée durant 3 ans sur un poste contractuel, elle a ensuite été recrutée depuis 1 an sur un poste d'adjoint technique stagiaire, il convient donc désormais de la titulariser sur le grade d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2026 sur la base de 29 heure hebdomadaire annualisées.

Il rappelle également que la Poste rembourse 1 127€ par mois à la mairie de Pierrefitte pour financer le poste de Mme Saulnier

Il demande si des personnes ont des questions

Laëtitia Thévenoux précise qu'après une période de stagiairisation, une titularisation n'est pas obligatoire mais que si on ne titularise pas il faut un dossier béton qui justifierait qu'on ne la titularise pas.

Françoise Bichard rajoute que Myriam Saulnier nous donne entière satisfaction sur l'ensemble des missions confiées, elle fait un travail formidable, c'est une personne très polyvalente et personne ne se plaint de son travail.

Laëtitia Thévenoux souhaite poser une question par rapport au devenir de notre école communale et au besoin de cet agent pour l'avenir si elle est titularisée sur la base d'un 29 heures hebdomadaires.

Françoise Bichard lui apporte une réponse en précisant que l'agence postale aura toujours besoin de personnel, qu'il y aura des besoins au niveau de l'entretien des bâtiments communaux et que l'entretien des locaux effectué actuellement par d'autres agents (cantinière, ATSEM), pourra être répercuté sur Mme Saulnier en cas de fermeture de l'école.

- Françoise Bichard soumet ensuite la titularisation de Mme Saulnier au vote

ABSTENTION :0 – POUR : 11 CONTRE : 0

III/Attribution du poste d'adjoint technique

Mme Françoise Bichard passe la parole à Mme Karine Sabot

Elle explique que Clara Marconnet a été recrutée sur un poste d'ATSEM contractuel depuis la rentrée de septembre 2025 en remplacement de Marie France Dubuisson. Clara Marconnet n'a pas le concours d'ATSEM, on est ainsi tenu de rediffuser tous les ans une offre d'emploi au niveau du centre de gestion de la fonction publique territoriale. On a reçu quelques candidatures de personnes qui n'avaient pas le concours d'ATSEM et dont le profil ne correspondait pas à nos besoins.

Il est donc proposé que l'on reconduise le contrat de Clara Marconnet à compter du 25 août 2026 et cela jusqu'au 2 juillet 2027 sur la base de 31 heures de travail hebdomadaires. Les missions confiées sont en plus de la partie ATSEM, le ménage de la salle de réunion et de la mairie

Françoise Bichard rajoute que Clara Marconnet nous donne entière satisfaction.

Ludovic Tinet rajoute que Clara est arrivée au moment du double départ de maîtresse Marie Perrot et de Marie France Dubuisson ce qui n'a pas été simple pour elle mais elle a très bien su s'adapter avec le maître remplaçant.

Karine Sabot rajoute que Clara est une personne compétente et qu'elle passe très bien avec les enfants.

Francoise Bichard rajoute qu'elle a fait du très bon travail, qu'elle a réorganisé tout le fonctionnement de l'école maternelle, elle a fait un tri énorme (tri qui n'avait pas été fait depuis très longtemps)

- Françoise Bichard soumet ensuite le renouvellement du contrat de Mme Marconnet au vote

ABSTENTION:0 – POUR : 11 CONTRE : 0

IV/ Facturation EDF camping

Françoise BICHARD commence en précisant qu'elle souhaite expliquer un petit peu l'histoire.
Elle précise à Christelle Jallet qu'elle ne peut pas prendre part au sujet puisqu'elle est propriétaire d' un mobil-home au camping.
Françoise BICHARD lui demande si elle veut sortir ou rester et elle précise que ça ne la dérange absolument pas que Christelle Jallet reste en lui rappelant qu'elle ne peut pas prendre part simplement au vote et discussion.
Mme Françoise BICHARD commence alors la présentation en rappelant qu'il y a une redevance pour l'électricité qui est facturée annuellement aux propriétaires permanents du camping. La commune faisait cadeau à chaque permanent de 25 € tous les ans sur cette facture.
Françoise BICHARD explique qu'à l'heure d'aujourd'hui, il convient de chercher un petit peu des économies à faire pour la commune et elle propose de supprimer cette réduction.
Laetitia REURE THEVENOUX demande si les 25 euros sont par an.
Françoise BICHARD lui confirme les 25 € par an et par emplacement.
Laetitia REURE THEVENOUX demande la précision quant au nombre d'emplacements
Françoise BICHARD lui précise que nous avons 35 emplacements de mobile home donc que ça fait 25 par 35 soit 875€ d'économie
Laetitia REURE THEVENOUX demande si le cadeau était fait parce que l'on souhaitait que les permanents restent sur notre camping le plus longtemps possible.
Françoise BICHARD lui répond que c'est une décision qui a été prise il y a pas mal d'années, décision très ancienne qui avait été votée en conseil municipal. C'était un cadeau qu'on leur faisait. Après, le motif, il n'y en avait pas spécialement.
Ludovic TINET rajoute que la décision est antérieure à la précédente municipalité et que personne dans l'assemblée ne sait, il se tourne vers Didier Maurice qui précise qu'il ne se souvient pas.
Laetitia REURE THEVENOUX questionne pour savoir quelles sont nos relations avec les permanents actuellement.
Françoise BICHARD lui répond très bonnes. Et précise que de supprimer les 25€ ne fera pas que l'on aura de mauvaises relations avec eux. Elle rajoute c'est peut-être qu'une petite économie, mais après une petite économie

engendre une autre économie et tout mis bout à bout ça fait de grosses économies.
Ludovic TINET explique que la question qu'il s'est posé quand il a appris pour les 25€, « c'est quoi le retour pour la commune ? On a nos habitants qui eux payent des impôts et l'électricité. Ce n'est pas contre les gens des mobil-homes, mais en sachant qu'en plus cette année on a 12 mobil-homes en plus qui activent le PRL, ça serait quand même 12x 25 € soit 300 euros encore en plus de perdu pour la commune si on ne change pas.
Françoise BICHARD tient à rajouter que les permanents du camping ne payent pas d'eau.
Ils payent leur remplacement, ils payent leur électricité, mais ils ne payent pas d'eau.
Ludovic TINET explique que ça a toujours été comme ça. Le compteur est indivisible. Il y a un compteur général et non pas un compteur divisible. Donc on n'est pas capable de dire combien a consommé chaque résident. Il précise que c'est ce que faisait remarquer Ludovic Gogue lors de la séance précédente, on ne fait pas payer au comité ou à l'Intersociétés la location du compteur électrique, 500 ou 600 euros que la commune paye pour le compteur, on pourrait aussi les économiser.
Laetitia REURE THEVENOUX précise qu'en ce qui la concerne, n'ayant pas une vision globale du budget tel que certains peuvent l'avoir puisque ils ont effectivement travaillé dessus bien plus longuement que les autres. Elle ne peut pas dire qu'il y a 800 euros d'économies à faire là qu'on ne peut pas faire facilement ailleurs sur autre chose qui n'aurait pas d'impact.
Elle rajoute que c'est un plus pour Pierrefitte parce que ça fait des habitants en plus, ça fait du commerce à notre village, ça fait de la vie, ça fait tout un tas de choses. Elle rajoute qu'elle ne dit pas qu'il ne faut pas le faire. Elle dit qu'aujourd'hui, elle ne sait pas s'il n'y a pas d'autres endroits à faire des économies en rajoutant « Vous, vous savez certainement et auquel cas, très bien, allez-y. Mais moi, en tout cas, je m'abstiendrai parce que je n'ai pas cette vision-là. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je dis que n'ayant pas la connaissance globale, je ne vois pas pourquoi on ferait porter plus à eux »
Laetitia REURE THEVENOUX pose la question de savoir pourquoi ça arrive aujourd'hui
Françoise BICHARD lui répond que c'est parce qu'on a découvert ça en début de mandat, on ne le savait pas. Ça a été une surprise pour nous, on ne nous avait pas avertis sur ce sujet puisque ça avait été voté en dehors de notre mandat. Aujourd'hui, il convient de faire en sorte de trouver des économies à faire
Ludovic TINET précise qu'en matière de budget, il faut se poser la même question qu'à la maison. Toute économie est bonne.
Il rappelle que les résidents payent autours de 600€ pour le PRL à l'année, 25 € de plus, ce n'est pas non plus quelque chose qui va les faire changer d'avis de rester à Pierrefitte
Hervé Chateau précise qu'il faut peut-être voir aussi ce qui se passe ailleurs. Il y a des campings ou d'autres lieux où il y a des redevances qui sont demandées pour l'électricité, pour l'eau, avec une location plus importante. Je crois qu'on fait plutôt partie des communes traitant bien nos permanents et nos touristes.
Laetitia REURE THEVENOUX précise que ce n'est pas la question. Elle redit que l'on vient sur un point précis à un moment donné, sans vision globale.
Ludovic TINET lui répond qu'après on passera à d'autres points et si on peut faire des économies ailleurs, on les fera.
Hervé Chateau précise que pour assainir les finances, il faut trouver des économies car on a toujours la même problématique qu'on n'arrive pas à résoudre, c'est notre endettement et l'endettement est aussi antérieur à l'époque où on faisait la gratuité de l'électricité. Donc on essaie de faire des économies partout.
Françoise BICHARD précise que c'est vrai que ce ne sera pas une grosse économie.
Hervé Chateau précise que les petits ruisseaux font les grandes rivières.
Réjane MALGRAS rajoute qu'il faut bien commencer à s'attaquer à toutes les petites économies qu'on peut faire mises les unes à côté des autres.
Mme Laetitia REURE THEVENOUX redit une nouvelle fois qu'elle préférerait qu'on ait une réunion de finance où on se dise voilà, il y a là, on commence par quoi ? On fait quoi ? Là, aujourd'hui, vous nous demandez notre avis sur ce point précis. Je dis que sur ce point précis, sans vision globale, c'est difficile pour moi d'aller dans ce sens-là. Je ne dis pas que ce n'est pas la bonne solution parce que vous avez une vision globale, donc c'est différent.
Ludovic TINET lui répond que l'on peut très bien faire une réunion de commission finances et voir et examiner tous les endroits.
Laetitia REURE THEVENOUX fait remarquer « il n'y a que vous, donc ça ne va plus changer grand-chose »
Ludovic TINET lui répond que l'on pourra faire une réunion sans problème ou on pourra présenter tous les sujets sur lequel il y des économies à faire.
Laetitia REURE THEVENOUX redit une nouvelle fois pour moi, ce serait plus simple d'avoir une vision globale, mais c'est mon côté macro.
Ludovic TINET précise que l'on découvre des choses, et pourtant il faisait partie de la dernière mandature, il précise ainsi que Hervé CHATEAU et Fançoise BICHARD qu'ils ont découvert beaucoup de choses qui n'étaient pas dites depuis longtemps bien qu'ils soient à la commission finances dans le précédent mandat. Il y a des choses qu'on a

découvert. Donc là, en ce moment, on regarde et on trouve des choses, et chaque fois qu'on peut rectifier, on le fait.
Françoise BICHARD questionne les membres de l'assemblée pour savoir ce qu'il en pense
Ingrid GEYS prend la parole est dit c'est sûr, je suis sûre que vous allez découvrir d'autres choses aussi, mais ça va prendre du temps, je pense. Oui, c'est compliqué lorsqu'on n'a pas une vue générale et peut-être vous non plus en ce moment.
Françoise BICHARD ajoute il faut un début à tout on commence par une petite chose, c'est qu'une miette dans tout ce qu'on va découvrir, mais après, il faut commencer par un bout.
Frédéric BENIGAUD demande quand vont être faites les factures
Françoise BICHARD lui précise en fin d'année ce qui ne laisse guère de temps
Laetitia REURE THEVENOUX demande si l'on est droit dans nos votes, de changer le fonctionnement sans leur en parler avant ?
Françoise BICHARD précise que de toute façon, à l'issue du vote, il sera envoyé à chaque titulaire une lettre pour leur expliquer
Didier MAURICE précise qu'il ne se rappelle plus dans quelles conditions ça avait été voté, car, c'est sûrement il y a très longtemps. Il n'y a pas de raison de pas revenir sur certaines choses qui ont été faites il y a 15, 20 ans. Si on veut récupérer un petit peu d'argent, peut être que cela ne fera pas faire plaisir à tout le monde. Mais le peu qu'on va récupérer d'un côté ou d'un autre, à force, ça va peut-être arriver à faire un peu d'argent.
Ludovic GOGUE précise que ça le fait rire et que lui perso, il laisserait comme ça et qu'il n'est pas d'accord parce qu'on a commencé un mandat en ajoutant du monde et que maintenant on veut faire des économies ailleurs
Françoise BICHARD lui rappelle que la question d'aujourd'hui, c'est l'électricité du camping.
Ludovic GOGUE rajoute parce qu'on peut en faire d'autres des économies notamment sur le carburant
Hervé CHATEAU lui répond qu'avec les prix du carburant en ce moment, on ne fait pas beaucoup d'économies actuellement.
Françoise BICHARD rajoute qu'il y a certainement d'autres économies qu'on peut faire, et que ce n'est qu'une proposition et rappelle qu'on est là pour en débattre ce soir.
Réjane MALGRAS prend ensuite la parole et dit qu'elle n'est pas sûre que les résidents soient vraiment bien surpris de ce genre d'actions. On sait qu'on doit faire des économies partout. Donc ça ne me choque pas en soi. Je suis même plutôt pour. On n'a pas la vision globale mais de toute façon il faut qu'on en fasse. Après, c'est vrai que c'est dur, on manque de temps, on manque de choses pour arriver à avoir tout de suite une vision globale, ça c'est sûr.
Karine SABOT rajoute qu'au bout de cinq mois de mandat, c'est dur de voir les économies qu'on pourrait faire dans son ensemble. Mais il faut bien que l'on commence par certaines et surtout à en faire dès le début du mandat.
Hervé CHATEAU évoque ensuite la situation du camping et des mobil homes en précisant on s'est rendu compte qu'effectivement, il y a des choses qui n'étaient pas très simples dès l'origine. C'est en regardant déjà l'histoire des mobil-homes, l'histoire du gîte, etc. Il y a des choses qu'on a découvertes bien après et qu'on arrive à résoudre, alors qu'il y avait une situation qui était très floue. Donc là, il faut prendre acte de la situation qui est devenue beaucoup plus claire et où, en même temps, on en profite pour assainir les finances dans des proportions qui sont très faibles.
Réjane MALGRAS rajoute et puis n'oublions pas que l'eau est toujours gratuite.
Françoise BICHARD précise qu'en plus la consommation d'eau au camping est très importante.
Hervé CHATEAU rajoute j'imagine cette année et précise ce serait intéressant d'ailleurs de voir si l'augmentation de la facturation en eau cette année est très importante et serait compensée effectivement par cette absence de 25 euros. Ce serait peut-être intéressant de voir qu'on peut compenser une augmentation par une minoration par ailleurs. Ce sont des petites choses, mais il faut le faire.
Karine SABOT précise qu'elle a discuté avec un propriétaire de camping qui a des résidents à l'année, ce propriétaire a dû prendre des décisions aussi d'augmenter les redevances des résidents permanents, parce que l'eau et l'électricité ont augmenté.
Ça ne plaît pas forcément aux résidents permanents ça je comprends. En même temps, les gérants de camping n'ont pas à assumer tous les frais. On doit revoir les pratiques qui se faisaient dans le temps, l'augmentation des coûts des consommables fait qu'aujourd'hui il n'y a pas de petites économies et on est obligé de répercuter et il faudra peut-être envisager des sous compteurs pour la consommation d'eau
Françoise BICHARD poursuit en précisant que surtout, on a besoin de récupérer un petit peu d'argent pour rénover nos bâtiments communaux, notre patrimoine en a vraiment besoin. C'est sûr que ce n'est pas avec ça qu'on va y arriver, mais bon, c'est un début.
Françoise BICHARD propose de passer au vote
ABSTENTION : 0 – POUR : 8 CONTRE : 2 Laëtitia REURE THEVENOUX et Ludovic GOGUE

Françoise BICHARD reprécise que comme on le disait, ça ne sera pas une surprise pour les résidents permanents, on va leur envoyer un courrier dans les 10 jours à venir pour les prévenir. Elle passera aussi les voir au camping parce qu'elle estime que de dire les choses de vive voix, c'est quand même mieux qu'un courrier. Je sais que je fais

énormément de visites au camping, donc je pense que ça passera peut-être un petit peu mieux.

Mme Françoise BICHARD annonce le dernier point à l'ordre du jour qui est le renouvellement du contrat de prestation de service pour le contrôle des jeux. Elle précise je pense que vous avez tous eu les documents et que vous avez dû les regarder, on n'a pas grand-chose à en dire. Après, au niveau de la concurrence, il n'y en a pas énormément. C'est un peu compliqué. J'ai regardé, j'ai demandé un petit peu autour de moi à d'autres communes de toute façon les tarifs ça varie très peu elle précise que l'on n'a pas le choix de toute façon de faire passer une entreprise pour le contrôle des jeux car c'est une obligation.
Laetitia REURE THEVENOUX demande si c'était le tarif actuel pour savoir s'il y a eu une forte augmentation ou pas ?
Françoise BICHARD lui répond qu'elle avait regardé cela avec Séverine et qu'il y a une petite augmentation mais pas énorme. Elle propose à Laëtitia REURE THEVENOUX si elle veut de lui faire passer les infos.
Ludovic TINET dit qu'il fera passer l'info par message à l'ensemble du conseil municipal sur le groupe crée à cet effet.
Françoise BICHARD rappelle que c'est un engagement sur trois ans.
Laëtitia REURE THEVENOUX demande si c'était déjà le cas avant
Françoise BICHARD lui répond qu'en effet c'était déjà le cas avant et que du coup sur 3 ans, ça nous fait un total de 2685,60 €.
Ludovic TINET précise que ça nous permet d'être protégé en cas de souci.
Françoise BICHARD rappelle que la visite a été faite cette année, donc que le vote d'aujourd'hui concerne le coût à partir de l'année prochaine. Elle précise que l'on s'y est pris un peu à l'avance pour savoir si on cherchait ailleurs ou si l'on restait avec eux.
Françoise BICHARD demande s'il y a d'autres questions avant de passer au vote
ABSTENTION :0 – POUR : 11 CONTRE : 0

Françoise BICHARD précise que l'ordre du jour est terminé et que maintenant on va passer aux questions diverses et informations. Elle demande aux membres présents s'ils ont des questions ou informations
Logements communaux : Ludovic GOGUE veut savoir où on en est au niveau des appartements qui sont loués, comme celui au-dessus de l'école.
Ludovic TINET lui répond que l'appartement est loué et le paiement se fait régulièrement tous les mois.
Françoise BICHARD confirme que l'appartement est en effet payé tous les mois
Ludovic GOGUE demande si quelqu'un sait pour l'état du logement en rajoutant il y a sûrement une assurance.
Françoise BICHARD répond que l'on ne peut rien faire, il y a un locataire et celui-ci paye son loyer tous les mois, elle rajoute qu'en plus, il n'y a pas eu d'état des lieux de fait au moment de son entrée dans le logement.
Pour faire une transition elle profite du fait, qu'il avait été demandé aux gens qui avaient envie de faire un peu de peinture, de venir donner un coup de main dans le logement à côté de la salle des fêtes. Elle précise que les travaux ont commencé. On attendait des températures un peu plus clémentes pour peindre dans des conditions conformes, puisqu'au-dessus de 25-28 degrés, ce n'est pas bien de peindre. Jusqu'à présent, on n'avait pas le temps. Elle renouvelle sa demande de bénévole du conseil municipal pour venir donner un coup de main pour les travaux de peinture en précisant que les personnes disponibles peuvent venir au logement pour aider.
Ludovic TINET précise que ça permettra d'avoir un logement en état pour le prochain locataire et que toutes les petites mains sont les bienvenus Il évoque également un appartement duplex à côté de la salle de réunion.
Françoise BICHARD précise qu'il n'y aurait pas grand-chose à prévoir pour le remettre en état pour la location, vous allez voir, vous pourriez être surpris. On vous invitera à faire la visite à la fin d'une réunion de conseil.
Ludovic TINET précise qu'il faudra à l'avenir prévoir de faire un état des lieux d'entrée et de sortie de tous les logements mis en location. Il précise que le logement n'est pas occupé depuis au moins 20 ans donc 20 ans où il aurait pu être loué après rafraîchissement. Je pense que si on choisit de garder le logement il ne devrait pas y avoir des travaux énormes mise à part une salle de bain à refaire, parce que bien sûr, elle date des années certainement 1975. Il souligne qu'il a commencé à effectuer des travaux dans le logement vers la salle des fêtes et qu'il pense que le logement de la salle des fêtes est dans un moins bon état global, moins propre que celui d'à côté la salle de réunion. Il souligne qu'il faudra prévoir également un peu d'électricité il souligne que ça a été du manque à gagner pendant 20 ans Il faut qu'on travaille là-dessus et je pense que le Conseil doit se relever les petites manches et on peut gagner quelques euros à faire des travaux nous-même. Chacun d'entre nous peut apporter sa contribution et peut effectuer des travaux même s'il ne s'y connaît pas en peinture, notamment pour le nettoyage avant ou après les travaux.
Laetitia REURE THEVENOUX souligne qu'il ne faut pas prévoir d'informer les conseillers la veille pour le lendemain.
Hervé CHATEAU souligne quant à lui que l'on a des logements qui nécessitent des travaux très lourds et cite le

logement au-dessus du secrétariat de mairie, il précise que de mémoire les devis pour les travaux étaient de l'ordre d'une cinquantaine de mille euros.
Il s'interroge sur comment rentabiliser des travaux importants sur un logement dont la valeur n'est pas très élevée, avec des facturations de travaux qui ont explosées ces dernières années et rajoute si on pouvait rénover tout notre patrimoine, ce serait formidable.
Ludovic TINET précise que le logement au-dessus de la mairie, le parquet est mort mais il y a aussi tout le reste.
Hervé CHATEAU se questionne sur comment rentabiliser dans le temps un logement où les locations sont plafonnées, où les travaux ont été importants et où la valeur résiduelle du bien n'évolue pas. Il précise que l'on sait aperçu que précédemment les contrôles n'étaient pas toujours faits, voire pas faits du tout, quand il y avait des changements de locataire, alors que c'est obligatoire.
Ludovic TINET précise d'où la nécessité de mettre en place des états des lieux d'entrée et sortie dans le logement.
Françoise BICHARD informe qu'elle va être dans le logement pratiquement tous les jours de cette semaine donc que s'il y a des petites mains, elles sont les bienvenues, moi je vais attaquer la peinture cette semaine. Nicolas revient de vacances la semaine prochaine. Je vais le prendre un petit peu avec moi parce que plus vite il sera prêt, plus vite on va pouvoir le mettre en location parce que la commune perd de l'argent. On a des personnes qui ont fait des demandes et qui attendent donc il faut qu'on donne réponse quand même rapidement maintenant.
Françoise BICHARD redit une nouvelle fois j'attaque cette semaine. Tout le monde a mon numéro de téléphone, si quelqu'un veut venir. Et la semaine prochaine, Nicolas sera avec moi.
Le chantier est ouvert à tous.

Participation citoyenne : Hervé CHATEAU : Le conseil a approuvé à l'unanimité la mise en place de la participation citoyenne. Et maintenant on arrive à la phase concrète. C'est-à-dire qu'on doit identifier plusieurs habitants volontaires qui accepteront d'être des citoyens référents, ce sont les termes choisis. Leur rôle n'est pas de surveiller le village, je vous le rappelle, ni d'intervenir, mais simplement d'être des relais de vigilance et de prévention auprès de la mairie et de la gendarmerie.
Ludovic TINET cite l'exemple qui s'est passé le week-end dernier, on a été alerté pour une estafette qui passait dans certains quartiers de Pierrefitte, avec une remorque et une nacelle. Apparemment, c'étaient des gens du voyage. On a été alerté, notamment par un membre du conseil, sur le fait qu'il y avait effectivement quelque chose qui se passait.
Il rappelle quand même que depuis le début de l'année, il y a eu 5 cambriolages. Souvent, les cambrioleurs recherchent des espèces, des bijoux, voire du matériel électronique. Mais il y a un traumatisme. Pour ceux qui subissent ces cambriolages, dans la mesure où on retourne toute leur maison et le traumatisme peut être important.
Il demande que chacun dans son quartier ou hameau, réfléchisse à une ou deux personnes qui pourraient correspondre au profil recherché. Le profil recherché sont des personnes connues pour leur sérieux, leur discrétion, leur sens du civisme et qui sont prêtes à s'engager bénévolement au service de la commune. Il invite chacun à lui communiquer les propositions dans les prochains jours. Il distribue à chaque conseiller une fiche de candidature à destination des personnes intéressées par cette mission des citoyens référents.
Une fois que ces personnes seront identifiées, on va communiquer avec la gendarmerie pour voir s'il y a des personnes qui pourraient ne pas correspondre au profil de la gendarmerie.
À la suite de ça, on organisera une réunion avec ces citoyens référents pour leur expliquer la chose et pour leur dire quelle est leur mission et comment ils peuvent faire. Voilà, c'est la dernière étape. Et puis après, on met en place ce système. Je pense qu'il faut être vigilant. On va connaître des temps, à mon avis, qui ne vont pas être faciles au niveau de notre pays. On a un taux de chômage qui est en train d'augmenter, on a beaucoup d'entreprises qui ferment.
J'ai été surpris par le nombre de défaillances d'entreprises, donc je pense qu'il faut agir en amont et être vigilant pour éviter effectivement d'avoir de mauvaises surprises.
Il distribue la fiche à chaque conseiller présent et fait lecture du contenu.
Ingrid GEYS questionne pour savoir si les référents vont pouvoir communiquer entre eux ?
Hervé CHATEAU lui répond que les réunions avec la gendarmerie sont faites dans ce but, c'est-à-dire que les citoyens référents se rencontrent, se connaissent et échangent surtout leur expérience en disant, oui, on a remarqué quelque chose mais on s'est peut-être un peu trompé ou là c'est un peu bizarre, on a eu une rencontre qui nous a paru particulière, voilà le profil de la personne. Je pense que ces réunions seront effectivement faites pour que les citoyens référents puissent échanger ensemble.
Il précise que l'on essaie d'aller vite. Il y a une convention qui va être signée entre le maire, la gendarmerie, la préfecture et le préfet. C'est peut-être ça qui prendra le plus de temps, mais il vaut mieux aller vite, quitte à être retardé un peu après, mais le travail qu'on aura fait avant ne sera pas perdu.

Site internet : Réjane MALGRAS précise que c'est plus clair que notre site internet. Elle précise qu'il va falloir mettre la question du site internet à l'ordre du jour et que ce sera peut-être le prochain point d'économie.

On a un site internet qui a la particularité, c'est à dire que nous avons un membre du conseil municipal qui fait partie du personnel communal. Je crois que ce n'est jamais arrivé.
Réjane MALGRAS précise qu'elle ne sait même pas d'où vient l'erreur. Elle informe que le site internet pour lequel l'ancienne municipalité s'est engagée avec un hébergeur fourni par la Communauté de Communes ne fonctionne pas et lorsqu'il fonctionne il faut un temps infini pour charger les informations à modifier et parfois il est impossible de changer certaines informations
Elle donne l'exemple d'Ingrid GEYS qui est notée agent communal.
Réjane MALGRAS propose que l'on réfléchisse pour l'avenir à faire un site plus simple et elle pense qu'en plus ça devrait en plus coûter moins cher à la commune. Elle précise qu'elle a contacté la Communauté de Communes qui ne lui a pas apportée de solution si ce n'est de changer de navigateur.
Karine SABOT rajoute qu'elle a elle-même dans le cadre de son travail, été amené à consulter les pages internet des différentes communes du territoire et que bon nombre de commune qui font appel au prestataire hébergeur de la Communauté de Communes pour leur site internet et bien le site ne fonctionne pas et est inaccessible. Elle précise qu'elle a appelé la Communauté de Communes pour informer du problème. La réponse qui lui a été faite c'est de changer de navigateur pour consulter les pages internet.
Réjane MALGRAS rajoute que de toute façon, le prestataire n'est pas à l'écoute. Au bout d'un moment, il faut se poser la question de changer. On ne peut pas dire aux gens d'aller sur un autre navigateur pour pouvoir accéder au site internet.
Ludovic TINET précise qu'il faut faire attention, de savoir le cahier des charges de la ComCom pour réaliser les sites ? Et que si ça se trouve dans le cahier des charges, il n'avait pas été prévu par la com com qu'il soit accessible à tous les navigateurs. Il précise qu'il va contacter la communauté de communes en sachant qu'il l'a déjà signalé lors de la dernière réunion communautaire en faisant une annotation comme quoi il fallait qu'ils reprennent contact avec chaque mairie parce que les mairies sont embêtées et qu'il y a erreur 404 et que quand c'est en panne, personne ne peut accéder au site internet des communes. Il a demandé également une deuxième chose, à savoir que les personnes en charge du site internet dans les communes soient formées et que la communauté de communes mette en place des actions de formation.
Mme Réjane MALGRAS prend la parole pour dire il n'y pas que le problème d'être formé, parce que pour le coup, elle précise moi sans être formé, normalement j'arrive bien à prendre en main les modifications de sites, mais ce site-là, pour charger une page, il faut 2-3 minutes voire beaucoup plus. Au bout d'un moment, ce n’est pas bon. Ce n’est pas possible de travailler comme ça
Karine SABOT prend la parole pour souligner que ce qu'il faut retenir c'est qu'on paye pour un site internet qui ne fonctionne pas et qu'on a du mal à mettre à jour. Avant la mise en place de ce site internet, le site allait très bien, si ce n'est que le problème, c'était qu'il était hébergé par une entreprise à l'étranger et on ne pouvait pas le garder à cause de la mise en place de la facturation électronique,
Aujourd'hui, on a besoin d'un site internet qui fonctionne parce que c'est quand même la population de Pierrefitte qui n'accède plus aux informations. Nous, on n'est pas en mesure de pouvoir communiquer comme cela avait été prévu de se faire, à cause du fait que c'est la ComCom qui gère cet hébergement. Ça veut dire qu'à un moment donné, il va falloir qu'on se pose la question de savoir soit la comcom se bouge vite, soit il faut trouver une autre solution et rapidement.
Ludovic TINET répond qu'il est tout à fait d'accord et que ça fait partie des discussions qu'on a eu dernièrement avec la com com. D'autant plus qu'on avait un site qui était très bien, qui fonctionnait bien.
Ludovic GOGUE évoque les comptes-rendus de début 2026
Ludovic TINET lui redit qu'ils ne sont pas à jour et il lui dit : Regarde le règlement de la pêche, c'est toujours celui de 2025, il y a plein de choses que la secrétaire de mairie n'arrive pas charger parce que ça prend un temps phénoménal.
Laetitia REURE THEVENOUX demande si le site était à jour avant et notamment au 31 mars ? En précisant parce que moi je n'y vais pas je ne suis pas un bon exemple
Ludovic TINET : Le 31 mars, il était à jour. Oui, mais depuis il y a eu énormément d'infos à rajouter notamment avec la nouvelle équipe municipale et le fait qu'il faut 3 plombes pour charger les infos c'est compliqué et cela rend l'utilisation impossible à l'heure actuelle. Passer plus de 25 minutes à chaque fois que l'on veut changer une page sur le site cela est devenu impossible en début de mandat du fait de la charge de travail pour la secrétaire
Il précise néanmoins que les actualités ont toujours tourné et qu'elles tournent toujours.
Laetitia REURE THEVENOUX rappelle que l'on s'était engagé et que ça va nous remonter en boomerang le problème de communication.
Karine SABOT rappelle que tous les comptes-rendus et informations ont été affichés en temps et en heure sur le panneau d'affichage de la mairie et donc que les administrés ont pu en avoir connaissance ce qui ne remet pas en question néanmoins le fait de mieux communiquer et d'arriver à pouvoir réutiliser rapidement la communication par le biais du site.

Réjane MALGRAS précise que le panneau lumineux fonctionne très bien malgré les 2 ou 3 fois où il a beugué à cause de la chaleur
Laetitia REURE THEVENOUX rajoute Oui, tout le monde le sait que ce n'est pas une obligation. Parce qu'il y a beaucoup de communes qui ne le font pas. En revanche, si on veut jouer le jeu de la transparence, on communique.
Karine SABOT lui redit que la nouvelle municipalité est bien dans la dynamique de la transparence et de la communication auprès des administrés
Ludovic TINET rajoute que ce n'est pas notre choix de ne pas vouloir communiquer. Il faut bien le dire à tout le monde. C'est qu'on est embêté techniquement pour le faire. On a quand même Réjane, qui est professionnel au niveau de l'informatique et pourtant ça n'empêche pas que l'on soit embêté
Réjane MALGRAS précise qu'elle n'a pas le temps qu'elle aimerait avoir à consacrer à la commune. Mais que néanmoins elle y a déjà passé du temps et que ça va se mettre en place.
Laetitia REURE THEVENOUX rajoute loin de moi l'idée de te mettre en porte-à-faux
Réjane MALGRAS lui répond qu'elle ne l'a pas pris comme ça, mais c'est qu'il faut arriver à tout mettre à plat pour avoir le rythme de croisière. Une fois que le rythme de croisière sera fait ça sera bon mais encore faut-il avoir un outil qui fonctionne.
Karine SABOT rajoute nous sommes dans l'idée, on a toujours été dans l'idée de communiquer avec transparence. Mais techniquement parlant, aujourd'hui, c'est compliqué à cause de ce site internet.
Ludovic TINET rajoute je pense que les autres supports sont mis à jour et on communique. Celui qui nous porte chagrin, c'est le site internet. Mais comme tout problème, il y a des solutions

Mobil-home : Françoise BICHARD prend ensuite la parole pour donner une dernière petite information. Elle précise qu'elle a reçu une demande en mairie de Mme Saulnier Dominique qui a acheté le mobil-home acquis au départ par Gérard Guéraud. Cette dame veut l'enlever du camping. Elle veut le déplacer parce qu'elle l'a elle-même revendu et elle voudrait le sortir du camping. Au départ on s'est posé la question de refuser car ce n'était pas notre but que les mobil-homes s'en aillent de notre camping. Mais sur nos règlements, il n'y a rien d'inscrit. Il y a aucune interdiction d'enlever les mobil-homes de notifié. Donc ce n'est pas possible de lui interdire. Je voulais que vous soyez informé. Il n'y a encore rien de fait parce que cette dame, un coup elle l'enlève, un coup elle ne l'enlève pas, donc je ne sais pas l'avenir de ce mobil-home.
Christel JALLET demande l'autorisation de pouvoir poser une question, Françoise BICHARD lui répond favorablement.
Elle s'interroge de savoir comment cela se passe si le règlement du camping dit interdiction d'enlever un mobil-home et que le propriétaire veut absolument le vendre.
Ludovic TINET précise que d'habitude, quand un propriétaire veut vendre, ils se le disent entre permanents du camping sans forcément avertir la commune. Il y a eu des ventes où les propriétaires ont changé sans avis consultatif de la commune.
Françoise BICHARD : À l'heure d'aujourd'hui, on n'a rien de stipuler sur notre règlement. C'est pour ça !
Ludovic TINET et Françoise BICHARD évoquent également l'esthétique du camping et qu'il va falloir améliorer les choses petit bout par petit bout.
Laetitia REURE THEVENOUX souhaite que l'on se rapproche d'autres campings pour voir sur quel point de droit ils se sont appuyés pour que ça bouge.
Françoise BICHARD lui confirme que cela sera fait
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50